

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 29 MARS 1889

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

## PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE, ET DU COMTE DE BERTHIER, P. Q., (Canada.)

### II

#### LA PAROISSE DE BERTHIER.

##### § VI.

#### L'ACADÉMIE ET LES AUTRES ÉCOLES DE BERTHIER POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

(Suite.)

Voici le programme des études de cette maison, et les prix de la pension etc., pour 1888-1889, tels que publiés par elle-même.

#### PROGRAMME DES ÉTUDES.

##### COURS PRÉPARATOIRE

**Instruction religieuse.**—Le petit catéchisme de Québec.

**Langue française.**—Lecture, grammaire élémentaire, exercices correspondants, analyse grammaticale. Lecture latine.

**Langue anglaise.**—Lecture, épellation, dialogues, traduction, exercices. Histoire sainte et notions de géographie.

**Leçons et exercices d'écriture.**  
**Arithmétique.**—Numération, quatre règles simples. Calcul mental. Leçons de choses, dessin, bienséance et savoir-vivre.

##### COURS MOYEN

###### ÉLÉMENTS.

**Instruction religieuse.**—Le petit catéchisme de Québec.

**Langue française.**—Lecture, grammaire élémentaire et syntaxe commencée, analyse grammaticale, exercices orthographiques, dictées, petits exercices de rédaction. Lecture latine.

**Langue anglaise.**—Lecture, épellation, dialogues, grammaire, traduction, exercices.

**Histoire.**—Histoire sainte; histoire du Canada, domination française.

**Géographie.**  
**Arithmétique.**—Quatre règles simples (revues), fractions décimales et ordinaires, tables des poids et mesures, réduction. Calcul mental.

**Agriculture,** leçons de choses, calligraphie, dessin, bienséance et savoir-vivre.

###### SYNTAXE.

**Instruction religieuse.**—Le petit catéchisme de Québec.

**Langue française.**—Lecture, grammaire complète, analyse grammaticale et logique, dictées, art épistolaire, exercices de rédaction.

**Langue anglaise.**—Lecture, traduction, grammaire, thèmes, dialogues, conversation.

**Histoire.**—Histoire du Canada, domination anglaise.

**Géographie.**  
**Arithmétique.**—Revue de l'année précédente, règles composées, règles de trois et d'intérêt. Calcul mental.

**Agriculture,** leçons de choses, calligraphie, dessin linéaire, bienséance et savoir-vivre.

###### CLASSE DES LETTRÉS.

**Instruction religieuse.**—Cours de religion.

**Langue française.**—Grammaire complète, revue; analyse logique, ponctuation, exercices orthographiques; style, préceptes et compositions, morceaux choisis, élocution.

**Langue anglaise.**—Lecture, traduction, grammaire, thèmes, dialogues, conversation, exercices de rédaction, morceaux choisis, élocution.

**Histoire.**—Histoire du Canada, revue, Constitution du Canada.

#### Géographie.

**Arithmétique.**—Proportions, pour cent, toisé des surfaces. Calcul mental. **Comptabilité.**—Cours préparatoire. Agriculture, leçons de choses, calligraphie, dessin linéaire, bienséance et savoir-vivre.

#### COURS SUPÉRIEUR

**CLASSE D'AFFAIRES,** (première année.) **Instruction religieuse.**—Cours de religion.

**Langue française.**—Style, préceptes et compositions, morceaux choisis, élocution.

**Langue anglaise.**—Traduction, grammaire, thèmes, dialogues, conversation, morceaux choisis, élocution.

**Histoire.**—Histoire de France.

**Géographie.**—Géographie commerciale, cartographie.

**Arithmétique commerciale.**—Toisé des surfaces et des solides. Calcul mental.

**Comptabilité.**—Tenue des livres, correspondance commerciale en anglais et en français, notions de droit commercial.

**Calligraphie,** genres divers. Dessin linéaire. Bienséance et savoir-vivre.

**CLASSE D'AFFAIRES,** (deuxième année.) **Instruction religieuse.**—Cours de religion.

**Langue française.**—Style, préceptes et compositions.

**Langue anglaise.**—Rédaction et conversation.

**Histoire.**—Histoire ecclésiastique. **Géographie commerciale.**

**Arithmétique commerciale.**—Dans toutes ses parties; toise, revue. Calcul mental. Éléments d'algèbre.

**Comptabilité.**—Tenue de livres complétée, correspondance commerciale en anglais et en français, opérations de banque, etc., notions de droit commercial.

**Calligraphie,** genres divers. Dessin linéaire. Bienséance, savoir-vivre. Dessin d'ornementation.

La conversation anglaise se pratique en récréation, en classe, et même pendant le repas.

#### CONDITIONS :

Pensionnaires : Pension, par mois..... \$7.00

Pensionnaires : Enseignement, par mois..... 2.00

Pensionnaires : Lit, lavage, raccommodage, par mois..... 1.50

Demi-Pensionnaires, par mois... 2.00

Usage de divers objets mobiliers, par an..... 2.00

Bibliothèque, par an..... 0.50

Sténographie, par mois..... 1.00

Télégraphique, \$5.00 d'entrée et par mois..... 0.50

Leçons de piano, par mois..... 2.00

N. B.—Les paiements sont exigés par quartier et d'avance. Tout mois commencé est dû en entier.

Il nous a été impossible de nous procurer les noms des élèves pour 1887-1888. Nous savons que leur nombre, y compris ceux de l'école dite des commissaires, que les clercs de St. Viateur tiennent aussi, devait se monter à plus de deux cents.

Enfin, la maison actuelle d'éducation de la fabrique confiée aux Clercs paroissiaux ou catéchistes de Saint Viateur, dont la maison mère, en Canada, est à Joliette, P. Q., et la cloche (1) de cette maison ont été bénies par Sa Grandeur, Monseigneur E. C. Fabre, alors évêque de Montréal, qui s'exprime ainsi dans son ordonnance. "Pendant cette visite..... nous avons

[1] La première cloche de cette maison est maintenant sur la manufacture de sucre de betteraves de Berthier.

"béné la cloche (1) et la maison de l'Académie St. Joseph. Nous avons donné à cette cloche le nom de Viateur.

"Donné à Ste. Geneviève de Berthier, dans le cours de nos visites pastorales, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq."

"ÉDOUARD CHS. EV. de Montréal." "Par ordre de Monseigneur, "J. A. VAILLANT, Ptre."

Ce mot de Monseigneur sera notre dernier sur ce sujet.

Outre la maison susdite, il y a encore, dans la paroisse, six écoles subventionnées par les commissaires, et une école indépendante. [2]

1<sup>o</sup> Ecole de la Grande Côte, à environ une lieue au dessus de l'église. Institutrice depuis plus de vingt ans, Mlle. Ulysse Généreux.

Noms des élèves pour 1887-1888. Alexina Dulac, Lucina Petit, Céline Picard, Marie Paquet, Marie A. Beaupré, Alexina Olivier, Antona Rondeau, Maria Sylvestre, Arthémise Beaupré, Miréna Blais, Alice Dulac, Cordélie Dalac, Cordélie Goudreau, Marie A. Ducharme, Féécite Sylvestre, Maria Tellier, Alma Sylvestre, Clarisse Goudreau, Mathilda Beaupré, Amanda Blais, Florida Tellier, Maria Coutu, Délia Blais, Delvina Plouffe, Florida Doucet, Léontine Petit, Marie L. Goudreau, Maria Blais, Eugénie Guilbault, Georgine Blais, Rose-Anna Plouffe. Albertina Lafond, Rosa Lafond, Rosalba Bonin, Rose-Anna Ducharme, Bernadette Ducharme, Alexina Sylvestre, Georgine Blais, Alphonsine Beaupré, Vitaline Cazaubon, Albina Tellier, Auberlins Blais, Florida Blais, Eugénie Sylvestre, Hercule Picard, Camille Dulac, Rémi Olivier, Joseph Tellier, Dianis Tellier, Eusèbe Tellier, Odérie Dragon, Wilfrid Dragon, Joseph Sylvestre, Louis Beaupré, Louis Tellier, Joseph Blais, Henri Guilbault, Candide Tellier, Henri Dragon, Edric Trempe, Joseph Paquet, Joseph Ducharme, Joseph Coutu, Joseph C. Blais, Albert Blais, Wilfrid Blais, Alexis Blais, Pierre Sylvestre, Herménégilde Coutu, Joseph O. Blais, Anselme Guilbault, Joseph Plouffe, Camille Tellier, Arthur Trempe, Adéard Blais, Josaphat Tellier, Dolphis Dragon.

2<sup>o</sup> Ecole de la Petite Rivière, côté sud, près d'une lieue de l'église, tenue par Mlles. Gauthier, de la Ville de Berthier.

Noms des élèves de 1888-1889. FILLES. Céline Savignac, Anna Savignac, Marie Savignac, Eugénie Désalliers, Marie Laporte, Anna Laporte, Edouardina Bayeur, Elisa Désalliers, Maria Gravel, Maria Magnan, Ildéa Paquin, Evelina Laferrrière, Rose-Anna Savignac, Rosa Désy, Angéline Roy, Alphonsine Boucher, Marie Laferrrière, Antoinette Montfils, Bertha Montfils, Angéline Aubuchon, Délima Hénauld, Maria Buron, Ildéa Aubé.

GARÇONS. Zéphirin Laroche, Hector Gervais, Albert Bayeur, Napoléon Bayour, Téléphore Savignac, Emile Demers, Philippe Laroche, Ulric Laroche, Philias Laroche, Cyrille Chartier, Alfred Laferrrière, Jérémie Mousseau, Rémi Roy, Louis Magnan, Albert Désalliers, Romulus Lefebvre, Volmar Savignac, Désiré Laporte, Frédéric Lefebvre, Albert Roy, Joseph Gaudoury, Thomas Magnan, Frédéric Paquin, Édouard Giroux, Albert Laporte, Ovila Boucher, Stanislas Aubuchon, Eugène Laporte, Abondius Gervais, Alfred Buron, Hormisdas Aubé, Ildéa Gravel.

[1] Cette cloche donne la note do aigu.

[2] Il y a aussi deux écoles dissidentes, l'une pour les filles, et l'autre pour les garçons, ayant toutes deux 30 à 40 élèves, dont quelques étrangers, n'y ayant ici qu'une douzaine de familles protestantes avec un ministre et un temple de leur secte.

(A continuer.)

## FEUILLETON

# LE SÉQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE.

### PREMIÈRE PARTIE

#### IV

(Suite.)

La femme blonde que nous avons vue entrer en conquérante dans la demeure de Moore avait fait du chemin depuis le départ du cadet dans l'esprit de l'aîné. Elle avait amené ce dernier à épouser son animosité, à penser comme elle, à obéir à tous ses caprices et à subir toutes ses passions... Son nom était Juana Hatson.

Samuel comme les autres ignorait quelle était sa véritable origine.

Quand Samuel l'avait connue, elle venait de débiter sur un petit théâtre de Londres, sans grand succès, la scène ayant mis plutôt en relief sa beauté que ses talents.

Samuel Moore s'en amouracha aussitôt, follement comme les Moore s'amourachaient des femmes. Un soir, à sa sortie du théâtre, elle le trouva devant elle, pâle comme un spectre, frissonnant des pieds à la tête, les yeux luisants comme des clous de diamant.

Elle en eut peur et fit un mouvement de côté pour l'éviter.

Mais il lui prit la main qu'il broya presque et la ramena brutalement à lui.

—Fuyez, fuyez, restez! Elle poussa un cri de douleur et tenta de fuir.

Elle était retenue dans ses doigts comme dans des doigts d'aacier.

Elle ne put pas faire un mouvement.

—Je vous aime, murmura l'inconnu à son oreille, et nul pouvoir humain ne vous arrachera de mes mains.

Elle eut encore un geste effrayé.

—Mais, bégaya Juana.

—Je suis riche, reprit la voix, plus riche que vous ne pouvez le souhaiter. Aucun des désirs que vous pourriez faire ne restera inexaucé.

Elle essaya encore de se dégager.

—Laissez-moi, monsieur, je ne vous connais pas.

—Je suis Samuel Moore, fils de Daniel Moore.

—Samuel Moore, fils aîné de Daniel Moore?

Elle s'agita, épouvantée.

—Laissez-moi fuir!... bégaya-t-elle.

—Pourquoi?... Est-ce mon nom qui vous effraye?

—Peut-être.

—Vous le connaissez donc?... Elle inclina la tête.

—Sa funeste renommée est venue jusqu'à vous? Vous avez appris que quand les Moore aiment, rien ne peut leur arracher celles qui ont touché leur cœur... vous savez cela?

Elle baissa les yeux, l'air tragique.

—N'essayez pas de me résister.

Elle restait silencieuse, sans répondre, la face transie.

—Pour vous pour moi, murmura-t-elle, laissez-moi partir... Vous ne savez pas.... Vous ne pouvez pas savoir.....

Il fit un geste sauvage.

—Partir! je vous tuerais plutôt... et je me tuerais à vos pieds... Notre sang se mêlerait... Dieu sait avec quelle âcre volupté!

En disant ces mots, il la secouait si rudement qu'elle cria:

—A moi!...

Une ombre apparut au tournant de la rue.

C'est toi, Juana.

—Oui oui, à moi!...

Samuel lui mit la main sur la bouche.

—Quel est cet homme?

—Mon frère...

L'homme s'était avancé.

—Et toi, qui es-tu? demanda-t-il d'une voix farouche.

—Qu'importe?

L'inconnu s'était précipité sur Samuel Moore...

Celui-ci étendit les bras, le serra à la gorge, puis détendit la main.

L'homme tomba sur le pavé, d'une pièce, étranglé.

—Fuyons! dit Samuel, et il entraîna la femme à demi morte.

Cette dernière n'avait fait aucune résistance.

Elle paraissait inanimée, toute morte.

Elle obéissait à Samuel comme elle aurait obéi au destin qui l'emportait.

—Emmène-moi donc, dit-elle, et soyons maudits tous les deux!.....

—L'homme, sans avoir compris le sens de ses paroles.

Il ne devait en saisir que plus tard l'horrible signification.

Ils se rendirent de là dans un des grands hôtels de Londres, où ils firent appeler en toute hâte un honnête clergymen qui s'empressa, moyennant bonne rétribution d'unir la comédienne au fils du millionnaire.

On n'entendit parler que plus tard du malheureux laissé mourant dans la rue noire.

Était-il mort? Avait-il survécu?

On ne le sut pas sur le moment et Juana ne s'en inquiéta pas.

Aux questions que lui avait adressées Samuel à ce sujet, elle avait répondu que l'homme était un de ses camarades, un comique de son théâtre, qui était depuis longtemps amoureux et qui la poursuivait de ses assiduités, mais qu'elle n'avait jamais aimé.

On apprendra que ceci était faux comme la plupart des paroles sorties de la bouche de cette femme.

Juana n'avait pas tardé, comme on l'a vu, à prendre sur son mari un tel empire qu'elle avait amené Samuel, à l'emmenner chez lui et à la présenter comme sa femme.

—Qu'en va-t-il faire, ton frère? demanda-t-elle.

—Ce qu'il voudra..... Il est à lui... —Tu continueras donc toujours à le gorger ainsi?

—Jusqu'à ce que je lui aie rendu ses comptes.

—Elle eut un ricanement.

—Ses comptes? C'est moi qui les lui rendrais, si j'étais la maîtresse.

Il la regarda, tout livide.

Elle ne baissa pas les yeux, et leurs deux regards se rencontrèrent.

Ils s'étaient compris.

C'est sur ces entrefaites que Thomas, après la rencontre qu'il avait faite à Paris et que nous avons racontée, écrivit à son frère qu'il partait pour Londres..... Il était majeur..... Il voulait mettre ordre à ses affaires et se marier.

Les deux misérables eurent huit jours pour combiner leurs plan. et il était prêt quand Thomas, inconscient, vint se jeter, tête baissée, dans le danger.

V

Samuel et sa femme étaient allés à la gare attendre Thomas. On fit au jeune homme le plus chaleureux accueil. Il y avait si longtemps qu'on ne s'était vu! Juana surtout était pleine de prévenances, tout heureux de faire plus ample connaissance avec son jeune beau-frère. Elle se considérait réellement en effet comme la femme de Samuel et on ne l'appelait plus que mistress Moore. Le mari de Berthe restait tout confus presque embarrassé, ne comprenant rien à cette amitié soudaine, qui avait remplacé la froideur d'autrefois; mais il ne laissa rien paraître de son étonnement.

Il était trop heureux, d'ailleurs, pour ne pas trouver tout bien, tout beau autour de lui. Il se montrait donc aussi très gai, tout aise de rentrer de nouveau à Londres, dans le pays natal, dont il respirait avec délices les émanations qu'il reconnaissait. Les monuments, les rues, les maisons, qu'il saluait au passage, prenaient pour lui l'aspect de vieux amis qu'il était content de retrouver..... Puis il pensait à Berthe..... C'était pour elle qu'il avait entrepris ce voyage pour annoncer son mariage. C'était l'esprit tout plein d'elle qu'il arrivait.

Le trajet, dans la voiture rapide de Samuel Moore, s'était effectué en quelques minutes. On était à la porte de l'hôtel que Thomas se croyait encore au milieu de Londres. On descendit. Toute la maison flamboyait, les domestiques à leur poste, dans l'attente du voyageur. On avait préparé un souper somptueux. Le jeune homme semblait tout hébété de cette réception. Il reprit la chambre qu'il avait occupée autrefois et passa trois jours dans les fêtes et les parties de plaisir. On ne savait quoi imaginer pour lui plaire. Décidément il avait mal jugé la femme de son frère. Il était parti trop brusquement sans avoir eu le temps de la connaître et de l'apprécier.

Le troisième jour de son séjour à Londres, on lui avait présenté un personnage singulier, une face glabre à cheveux plats, au bout d'un corps interminable, serrée dans une redingote noire comme un parapluie dans un fourreau..... Cet individu, qu'on appelait le docteur simplement, avait des yeux d'une fixité étrange, qui ne quittèrent presque pas Thomas pendant tout le cours du repas.

—C'est sur ces entrefaites que Thomas, après la rencontre qu'il avait faite à Paris et que nous avons racontée, écrivit à son frère qu'il partait pour Londres..... Il était majeur..... Il voulait mettre ordre à ses affaires et se marier.

Les deux misérables eurent huit jours pour combiner leurs plan. et il était prêt quand Thomas, inconscient, vint se jeter, tête baissée, dans le danger.

Samuel et sa femme étaient allés à la gare attendre Thomas. On fit au jeune homme le plus chaleureux accueil. Il y avait si longtemps qu'on ne s'était vu! Juana surtout était pleine de prévenances, tout heureux de faire plus ample connaissance avec son jeune beau-frère. Elle se considérait réellement en effet comme la femme de Samuel et on ne l'appelait plus que mistress Moore. Le mari de Berthe restait tout confus presque embarrassé, ne comprenant rien à cette amitié soudaine, qui avait remplacé la froideur d'autrefois; mais il ne laissa rien paraître de son étonnement.

Il était trop heureux, d'ailleurs, pour ne pas trouver tout bien, tout beau autour de lui. Il se montrait donc aussi très gai, tout aise de rentrer de nouveau à Londres, dans le pays natal, dont il respirait avec délices les émanations qu'il reconnaissait. Les monuments, les rues, les maisons, qu'il saluait au passage, prenaient pour lui l'aspect de vieux amis qu'il était content de retrouver..... Puis il pensait à Berthe..... C'était pour elle qu'il avait entrepris ce voyage pour annoncer son mariage. C'était l'esprit tout plein d'elle qu'il arrivait.

(A continuer.)

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 29 MARS 1889.

Le règlement de la question des Biens des Jésuites.

La discussion de la fameuse question du règlement de la question des biens des Jésuites, a commencé mardi après-midi à la Chambre des Communes d'Ottawa.

On sait qu'en 1857, l'ordre religieux des Jésuites a été incorporé par un acte de la Législature de la province de Québec, acte tellement avantageux à la religion que Sa Sainteté le Pape Léon XIII en a récompensé l'auteur, l'Hon. M. Mercier, par la plus grande distinction religieuse qui puisse être accordée à un laïque. Plus tard, en 1888, après une visite à Sa Sainteté le Pape à Rome, l'Hon. M. Mercier présenta un bill accordant une somme de quatre cent mille piastres, à être distribuée par le Pape, comme compensation de tous les biens qui avaient autrefois appartenu aux Jésuites, dont le gouvernement anglais s'était emparé et qu'il avait ensuite transférés au gouvernement fédéral et par celui-ci au gouvernement local. C'était faire droit à une réclamation existant dès longtemps, que les évêques avaient fait valoir en vain bien des fois et qu'aucun gouvernement précédent n'avait eu le courage de régler.

Le bill accordait aux protestants la somme de soixante mille piastres comme compensation, laquelle somme doit être distribuée par le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Cette loi fut unanimement adoptée par les deux chambres de Québec, sanctionnée par le lieutenant-gouverneur de Québec, et confirmée par le Ministre de la Justice qui la déclara constitutionnelle et dans les limites des pouvoirs de la Législature provinciale.

Sa Sainteté le Pape ayant fait la distribution de la somme de quatre cent mille piastres, entre les évêques de la Province, qui reçoivent cent mille piastres, les Jésuites qui reçoivent cent soixante mille piastres et l'Université Laval qui reçoit cent quarante mille piastres, il semble que la question devrait être réglée et bien réglée à la satisfaction de tous. Mais il paraît que cela ne fait pas l'affaire de certains individus, surtout de la secte orangiste, qui ont commencé une agitation malsaine et dangereuse.

Bien que la loi concernant les biens des Jésuites n'intéresse que les catholiques, ceux de la Province de Québec exclusivement, les orangistes d'Ontario veulent intervenir dans nos affaires et forcer le gouvernement fédéral à désavouer ou annuler la loi passée à Québec.

Il ont mis en avant un de leurs représentants, M. O'Brien, député de Muskoka, qui a proposé la motion suivante à la séance de mardi de la Chambre des Communes :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, énonçant, —

1. Que cette Chambre considère le pouvoir de désavouer les actes des Assemblées législatives des provinces, conféré à Son Excellence en Conseil, comme une prérogative essentielle à l'existence nationale du Canada.

2. Que ce grand pouvoir, bien qu'il ne doive jamais être mis en usage inconsidérément, devrait être exercé sans crainte pour protéger les droits d'une minorité, conserver les principes fondamentaux de la constitution et sauvegarder les intérêts généraux de la population.

3. Que dans l'opinion de cette Chambre, la passation, par la législature de la province de Québec, de l'acte intitulé : " Acte concernant le règlement des biens des Jésuites, " est en dehors des attributions de cette législature. — Premièrement — Parce qu'elle dote, à même les fonds publics, une organisation religieuse, et qu'elle viole par là même le principe constitutionnel incontesté de la séparation complète de l'Église et de l'État, et de l'égalité absolue devant la loi de toutes les dénominations religieuses; Secondement — Parce qu'elle reconnaît l'insurrection d'un droit par un pouvoir étranger, savoir; Sa Sainteté le Pape siégeant à Rome, en prétendant que son consentement était nécessaire pour autoriser la législature provinciale à disposer d'un) partie du domaine public; et aussi, parce que l'acte doit dépendre de la volonté de ce même pouvoir, de même que la disposition de l'act est soumise à son contrôle; et Troisièmement — Parce que la dotation de la société de Jésus, qui est un corps étranger, secret, et po-

litico-religieux dont l'expulsion de toute communauté chrétienne où il s'était implanté a été nécessaire par son ingérence indue dans les affaires d'État, est très dangereuse pour les libertés civiles et religieuses du peuple canadien.

Et cette Chambre demande, en conséquence, qu'il plaise à Son Excellence de désavouer le dit acte. La motion a été supportée par MM. O'Brien, Wallace et Barron et combattue par MM. Rykert, Colby et l'Hon. Peter Mitchell.

M. Dalton McCarthy, un tory orangiste d'Ontario, le bras droit de Sir John A. MacDonald, a proposé l'ajournement du débat, et doit appuyer la motion de M. O'Brien mercredi.

Jusqu'à présent le débat a été soutenu par les protestants seuls, la tactique des catholiques de la province de Québec, n'étant de n'intervenir que dans le cas de nécessité absolue.

Le débat a été repris mercredi après-midi par M. Dalton McCarthy, avocat éminent de Toronto, député de Simcoe, l'homme sur lequel le parti tory fondeait ses espérances. Pour beaucoup de gens, c'était le successeur désigné d'avance de Sir John A. MacDonald. La réputation de M. McCarthy comme avocat, est grande dans Ontario, et tout le monde attendait avec intérêt la brillante dissertation constitutionnelle qu'il ne devait pas manquer de faire.

Aussi presque tous les membres étaient-ils à leurs sièges, les galeries refusant-elles de tout ce que la capitale compte de brillant, à commencer par Lady Stanley, de Preston, et toute sa cour.

Jamais auditoire plus brillant et plus intelligent ne s'est réuni dans l'enceinte du Parlement pour écouter un solennel débat.

L'attente générale a été déçue de la façon la plus désastreuse en tant que le discours de M. McCarthy est concerné. M. McCarthy n'a pas laissé un seul instant la terre à terre d'une discussion étroite et mesquine de minuties indignes de l'attention d'un homme d'État.

Dans l'opinion de M. McCarthy le bill concernant les biens des Jésuites est inconstitutionnel et devrait être désavoué.

1o Parce qu'il reconnaît au Pape une autorité supérieure à celle de la Reine dans une province anglaise;

2o Parce qu'il viole de facto est déclarée dépendante de la volonté d'un souverain étranger, et 3o Parce que le bill possède le fonds d'éducation supérieure de la dotation qui lui a été faite par la loi qui transfère à la Province de Québec les biens des Jésuites.

(1) L'autorité supérieure accordée au Pape est basée sur le fait que le gouvernement de Québec n'aurait pas voulu disposer des biens des Jésuites qui étaient réclamés par les évêques comme bien ecclésiastiques sans l'autorisation du Pape, chef des évêques et de l'Église catholique.

L'Hon. M. Thompson a démolit cette prétention en démontrant que les ministres ayant essayé en 1884 de vendre les propriétés des Jésuites, les évêques protestèrent, alléguant qu'ils en étaient devenus propriétaires et jetèrent de tels doutes sur la validité des titres du gouvernement, que la vente n'eût pas lieu. D'un autre côté, ces biens étaient aussi réclamés par les Jésuites, et le gouvernement n'avait pas d'autre alternative que de s'adresser au Pape, comme chef des Réclamants, pour obtenir que l'opposition à la vente fut retirée, quitte à régler plus tard la réclamation des évêques aussi bien que celle des Jésuites. Il n'y avait là aucune dérogation aux droits de la Couronne, ni aucune injure à la Reine.

(2) L'Hon. M. Thompson n'a pas eu de difficulté à démolir la seconde prétention de M. McCarthy, savoir que le bill faisait dépendre de la volonté d'un souverain étranger la validité d'un acte de la Législature de Québec.

Il a démontré que depuis longtemps, les évêques et les Jésuites réclamaient une indemnité pour la confiscation des biens des Jésuites; que le gouvernement de Québec sans admettre une obligation civile, avait reconnu une obligation morale d'indemniser les propriétaires; et comme chef suprême de l'Église le Pape s'était réservé le règlement final de cette réclamation; qu'il avait nommé le Rvd P. Turgeon, son mandataire pour les fins de cette négociation, et qu'une entente ayant été établie et un marché conclu entre le gouvernement provincial d'un côté et le P. Turgeon de l'autre, le Premier Ministre avait exigé la ratification du Pape, avant de donner aucun effet à la convention et de payer un seul sou de capital

ou d'intérêt de l'indemnité accordée. De plus il avait stipulé que l'arrangement ne vaudrait qu'en autant qu'il serait ratifié par la Législature.

Ce n'est donc pas la validité de la loi, mais bien celle de la convention qui dépendait comme elle dépend dans tous les cas — du consentement également donné par les parties intéressées. Cela saute aux yeux de tout le monde et ne pouvait échapper à un homme comme M. McCarthy, dont la bonne foi ne peut être admise.

L'hon. M. Thompson n'a pas eu de peine à démontrer que depuis nombre d'années le fonds d'éducation supérieure avait été doté annuellement sur le revenu consolidé, à raison de l'insuffisance du revenu des biens des Jésuites. Il n'y a rien de changé sous ce rapport et les sommes votées à l'éducation supérieure n'ont pas été diminuées.

Après avoir établi ces trois motifs devant la chambre et les avoir retournés sur tous les sens pour leur donner un aspect formidable, M. McCarthy est descendu de son piédestal d'avocat et est résolument entré dans le domaine de l'insulte, de l'injure grossière, de la calomnie ignorante et des basses passions fanatiques. Ramassant tous les sottis propos, les injures bêtes qui traînent dans le *Witness*, dans les œuvres de Chiniquy, de Paul Bert et l'école voltairienne, il les a jetées à la tête des Jésuites, qu'il accusa de tous les crimes, de toutes les horreurs, de toutes les guerres qui ont déshonoré l'humanité. Il a soulevé le dégoût de tous les honnêtes gens dans la chambre et dans les galeries.

L'Hon. M. Thompson lui fit une verte leçon et montra que depuis trente neuf ans que les Jésuites enseignent en Canada, grâce au privilège qui leur a été accordé par l'ancien Parlement du Canada-Uni, jamais une plainte ou un reproche ne s'était fait entendre sur le caractère de leur doctrine, de leur enseignement ou de leur morale. Ils ont donné au Canada plusieurs de ses hommes les plus distingués. De quel droit vient-on leur jeter l'injure sans pouvoir indiquer dans leur histoire un seul juste motif de reproche?

M. McCarthy termina sa longue diatribe à six heures en annonçant que le mouvement n'en resterait pas là; que l'agitation récurrente de nos jours était un tissu de mensonges, sophistique, rempli de fiel et de haine. Il sera lu avec plaisir dans les logos orangistes et il servira à entretenir l'ignorance et le fanatisme des disciples de Guillaume d'Orange.

On apprécie diversement ce manifeste. Les uns y voient un habile mouvement de Sir John pour tenir les orangistes sous sa main en leur donnant un chef qui lui est dévoué; d'autres y voient la formation d'un troisième parti qui rallierait les partisans de la prohibition avec les orangistes et dont M. McCarthy deviendrait le chef, avec le *Mail* pour organe.

Une chose certaine, c'est que cette motion ne fera pas perdre au gouvernement un seul vote en chambre, et que MM. McCarthy, O'Brien, Wallace, McNeil et les autres orangistes ne cessent pas de voter confiance et de supporter Sir John A. MacDonald.

Le discours de l'Hon. M. Thompson en réponse à M. McCarthy a été un chef-d'œuvre d'exposition, de raisonnement et de déductions logiques irréfutables.

Il démolit une par une les prétentions de M. McCarthy et quand il eut fait table rase de tout ce qui pouvait être considéré un argument, il représenta M. McCarthy devant le gouverneur général demandant le désaveu du bill des Jésuites appuyé sur les arguties qu'il venait de détruire et ne pouvant répondre à un seul des faits et des raisonnements que lui-même M. Thompson venait de détruire.

La position de M. McCarthy parut dans tout son ridicule. L'effet fut saisissant et la chambre éclata en applaudissements.

L'Hon. M. Thompson a rendu un témoignage éclatant à l'œuvre de l'Hon. M. Mercier, et il a prouvé qu'à tous les points de vue du fonds et de la forme, elle est inattaquable. C'est un témoignage dont l'Hon. M. Mercier a droit d'être fier, venant d'un adversaire politique aussi haut placé que le Ministre de la Justice dans le gouvernement fédéral.

L'Hon. M. Blake, que l'état de sa santé empêche de parler durant cette session, a traversé la chambre et est allé présenter ses félicitations à l'Hon. M. Thompson, témoignant ainsi publiquement de sa sympathie pour la cause catholique.

L'Hon. M. Mills, ancien ministre dans le cabinet de M. McKenzie, proposa l'ajournement du débat et a repris la discussion jeudi après-midi.

Le vote pris à une heure avancée de la nuit a donné le résultat suivant.

Pour la motion 13.  
Contre la motion 183.  
Majorité contre 175.

On sait que le journal le *Sud*, de chaud organe national qu'il était, a été " passé au bleu. " Depuis cette opération, il est empesté et " parle en termes. " L'autre jour, songeant au bon vieux temps de ces années dernières, il s'écriait :

" Après deux années du régime Mercier, combien restet-il aujourd'hui de conservateurs nationaux? Combien en reste-t-il qui aient encore foi dans la sincérité du chef libéral? " Ils sont peu nombreux.

" Et parmi ceux qui n'ont pas encore ouvert les yeux, il est curieux de constater que presque tous sont liés à la fortune de M. Mercier par des intérêts matériels d'une puissance irrésistible. "

La *Presse* trouvait cela admirable et donnait un beau bec au *Sud* pour cette gentillesse.

" Ce journal, disait-elle, ajoute qu'à part ceux qui bénéficient pécuniairement de leur alliance avec les libéraux, tous les nationaux sont revenus au parti conservateur. "

C'est le contraire qui est vrai: ceux qui sont partis sont ceux qui avaient cherché des avantages pécuniaires en marchant avec les libéraux contre les pendards; ceux qui sont restés fidèles à l'alliance nationale sont ceux qui n'ont suivi que leur patriotisme.

Si les libéraux ne valent pas mieux que les bleus, ils n'ont point perdu Riel. Cela suffit aux hommes de cœur.

NOTES DIVERSES.

Le célèbre clarinettiste Jules Xhrouet est décédé la semaine dernière à Montréal.

LE PREMIER MINISTRE.  
L'Honorable M. Mercier est parti pour Toronto et sera absent pendant quelques jours.

L'HON. M. CHAPLEAU.  
L'Honorable M. Chapleau sera de retour à Montréal le 8 avril prochain. Ses amis se proposent de lui offrir un banquet à son arrivée.

BENJAMIN SULTE.  
M. Benjamin Sulte vient de monter en grade dans le département de la milice. Il aura à l'avenir le contrôle de trois branches de ce département. Nos félicitations.

André Mainville accusé de tentative de viol sur une petite fille de douze ans, a été, la semaine dernière, condamné par l'Honorable Juge Dorion, à Montréal, à 15 mois de prison et quinze coups de fouet, quinze jours après son incarcération.

LE SUCRE D'ÉRABLE.  
D'après ce que disent les cultivateurs, il est assez probable que la récolte du sucre d'érable sera très-considérable cette année. Les érables, en plusieurs endroits, coulent en abondance depuis le 6 ou le 8 de mars.

M. James Fish a définitivement loué le *Branswick* où il déménagera le premier mai prochain. Son hôtel actuel, le *Carlton*, sera occupé par M. Félix Latraverse.

A l'un et à l'autre nous souhaitons tout le succès possible dans leur nouveau local.

Le *Globe* se détache complètement du parti libéral, pour poursuivre sa campagne anti-jésuitique.

Le *Globe* persiste dans sa révolte et refuse d'accepter l'autorité de M. Blake pour admettre que le bill des Jésuites est constitutionnel.

Le gouvernement continuera nonobstant le paiement des \$450,000, en règlement de la question des Jésuites, à donner comme par le passé, les allocations accordées à l'éducation supérieure.

On sait qu'en vertu d'une ancienne loi, les revenus des biens des Jésuites, contiennent un fonds spécial d'éducation, au montant annuel d'environ \$78,000, dont un seizième à peu près

est à la disposition des écoles protestantes.

Le Conseil de l'Instruction publique disposera, comme toujours, de ce revenu annuel pour les fins de l'éducation en cette Province.

Chapeaux pour Dames, pour Demoiselles, pour jeunes filles, et pour enfants, chez J. A. Laferrrière.

Un Tailleur de Première Classe est attaché à l'établissement de J. A. Laferrrière.

L'Industrie laitière Canadienne

ÉCOLES DE LAITIÈRE EUROPÉENNES.

On reproduisait, il n'y a pas longtemps, dans la *Canadian Gazette* de Londres, un article d'un journal de Toronto, dont l'auteur prêchait l'importance de l'établissement d'écoles de laiterie. Cette recommandation est l'écho de l'opinion prévalente en ce pays, que les écoles de laiterie seraient le meilleur moyen à prendre pour améliorer l'industrie beurrière canadienne, parceque, dit-on, les progrès faits en Europe dans la même industrie sont dus aux écoles.

Je crois franchement que l'on exagère l'influence des écoles dans ces progrès. Que les écoles doivent avoir une part quelconque dans l'organisation de l'enseignement de la laiterie, cela ne fait pas de doute; mais elles ne sont pas le seul moyen à adopter. De plus, si des écoles doivent être établies, qu'on les adapte à nos besoins, et surtout qu'elles ne soient pas une copie à bon marché des écoles de l'étranger. Entre l'école de la-bas, telle qu'on se la figure en théorie, et l'école, telle qu'on la voit en fait, il y a une différence notable.

imiter servilement, au Canada, les écoles anglaises de laiterie et même les écoles du continent d'Europe, ce serait s'exposer à des déceptions certains.

L'on cite souvent les écoles danoises de laiterie, dans les discussions; et l'on dit qu'elles sont la cause efficiente des progrès du Danemark. Je voudrais parler, un jour, au professeur Segeleke, de Copenhague, des écoles danoises; à mon grand étonnement le professeur me dit qu'il n'existe pas d'écoles de laiterie au Danemark! Ceci voulait dire qu'il n'existe, dans ce pays, rien qui soit une école, à proprement parler, dans le genre des écoles anglaises ou de ce que l'on est convenu de vouloir dire ici quand on emploie le mot *école*. Il n'y a en fait d'écoles danoises, que de bonnes laiteries privées, qui, par convention avec le gouvernement reçoivent des élèves pour leur enseigner les pratiques ordinaires de la laiterie.

Toute bonne laiterie privée est au Danemark, une école en puissance. On exige du propriétaire ni cours, spécial, ni certificats d'études, ni connaissances professionnelles. Tout ce que le professeur Segeleke, tient à savoir, quand il dirige des élèves chez un particulier c'est que celui-ci a une laiterie ou l'on fait du bon beurre: il n'y a pas d'autre règle, et pas plus de système que cela. Qu'une laiterie ait bonne réputation, l'un y place un ou deux élèves, et l'on attend les résultats. Si ces élèves sortent de là bien formés et fabricants de beurre accomplis, l'on envoie d'autres élèves.

M. Segeleke, a souvent adressé des élèves dans des laiteries qu'il n'avait jamais vues, dont il ne connaissait même pas le propriétaire.

On a ainsi formé, dans ces écoles purement de pratique, au-delà de mille [1000] jeunes gens. Tous ne sont pas restés au Danemark; les pays étrangers font souvent venir de ces élèves. A l'heure actuelle même, le principal inspecteur de laiterie en Finlande, a fait son cours au Danemark. Le professeur Segeleke me fit remarquer que M. Tobiasson, surveillant officiel de l'industrie laitière en Norvège (présent à votre entrevue), demandait, à ce moment même par les journaux, un chef de laiterie danois, et offrait un prix plus élevé que les prix payés au Danemark. C'était l'intention du professeur Segeleke de demander une augmentation de salaire pour les inspecteurs officiels, afin de les retenir au pays.

Dans ces formes, écoles de laiterie, l'on enseigne peu ou point de théorie; l'on s'attache exclusivement au travail de pratique. Le professeur

Segeleke prêche la séparation de la théorie et de la pratique; — à la forme, la pratique seule, à l'école la théorie seule, — c'est le système suivi. Au Collège royal d'Agriculture du Danemark, on n'a pas de laiterie distincte: l'étude du lait et de ses produits forme partie du cours théorique, et c'est tout.

Dans l'opinion de M. Segeleke, il est impossible de faire suivre avec profit, à un grand nombre d'élèves, un cours de pratique. " Si le nombre des élèves est grand, disait-il, l'ouvrage est insuffisant, et ils apprennent par là la paresse et non le bon emploi du temps. "

Les élèves sont inscrits pour un cours de six mois et plus. Ils sont tenus de faire le travail de la laiterie et malgré cela ils ont à payer pour leur cours, — peu de chose si l'on veut mais toujours au moins dix piastres et plus.

D'après un rapport du professeur Long, sur l'éducation en matière de laiterie, il paraît cependant qu'il existe au Danemark, deux écoles de laiterie, dans le sens que nous entendons ce mot. Dans tous les cas, elles n'ont pu accomplir qu'une bien petite part du travail opéré, et M. Long dit ceci dans ce même rapport: " C'est un fait remarquable bien constaté appuyé de nos recherches personnelles sur place et de nombreux documents qu'il n'existe pas au Danemark d'écoles considérables, établies, et maintenues à grands frais; qu'il n'est pas payé de gros salaires aux instructeurs officiels, et que le gouvernement n'accorde pas de montants considérables pour les mêmes fins. "

Il n'entre pas dans mon cadre de décrire en détail les écoles visitées. Celles que j'ai vues en Irlande et en Suède avaient été installées à grands frais; leur fonctionnement coûtait très cher; ces écoles font certainement du bien, mais un bien limité, et pas en rapport avec les frais encourus, si on le compare aux résultats obtenus au Danemark.

Il y a, pour nous, des leçons à prendre et dans ces écoles coûteuses de la Grande Bretagne, et dans les laiteries-écoles simples et pratiques du Danemark.

Les écoles coûteuses, bien montées, complètes sous tous les rapports, devraient avoir pour but, non pas de former des fabricants et des laitières en grand nombre, ni d'instruire directement les cultivateurs dans l'art de la laiterie, mais bien plutôt de servir, comme écoles normales, à former et dresser des inspecteurs et des instituteurs qui, eux, seraient chargés de disséminer chez les cultivateurs l'enseignement qu'ils auraient reçu, en allant enseigner dans les fabriques et dans les laiteries privées.

D'un autre côté, à l'exemple des Danois, les bonnes laiteries privées pourraient servir à former les engagés de laiterie. Je ne prêcherais pas l'imitation absolue du système danois, mais l'adoption de ce système avec des modifications pour rencontrer nos besoins. Le cours d'études pratiques devrait être des plus simples; je laisserais à l'élève la détermination du temps qu'il voudrait consacrer aux études à suivre, et je mettrais au plus bas les honoraires à payer. Il faudrait bien donner assez de théorie pour expliquer la pratique mais il faudrait surtout et avant tout enseigner la mouture pratique. Les élèves diplômés des écoles supérieures de laiterie, seraient d'excellents guides, à ce sujet, pour les laiteries privées qui ils tiendraient au courant des meilleures méthodes suivies. Nous pourrions sans aucun doute, adopter ainsi les systèmes Européens et les combiner de manière à obtenir des résultats meilleurs qu'ils ne produisent eux-mêmes.

En établissant ces écoles normales de laiterie, on devait avoir pour but de former avec les élèves jeunes gens et jeunes filles, des instituteurs. Pour cela, les écoles seraient ouvertes, non pas tant à ceux qui pourraient en payer les cours, qu'à ceux qui, aux aptitudes spéciales, uniraient l'intention formelle d'enseigner la laiterie pendant un certain temps, ou plutôt qui en prendraient l'engagement. Elles seraient aussi ouvertes aux directeurs de fabriques ou aux propriétaires de laiteries privées, qui viendraient là pour mieux apprendre leur métier et qui, en retour, auraient à recevoir des élèves dans leurs fabriques ou leurs laiteries.

Voici encore un autre moyen de disséminer la science de la laiterie. Le vent est à l'éducation technique, On se met à former maintenant les

élèves en vue de la carrière à laquelle ils se destinent. On se relâchera peut-être du système d'apprendre à un cultivateur en herbe le nom de toutes les stations de tel ou tel chemin de fer, au lieu de lui faire étudier le livre des merveilles de la nature. Pour un grand nombre de nos cultivateurs du jour, ce livre est fermé sans espoir, mais on fera peut-être voir une partie de ses secrets aux yeux émerveillés et enchantés des générations qui poussent. Il n'y a pas de meilleur commencement à cela que d'introduire dans nos écoles communes l'enseignement des principes de l'agriculture. Ce serait un moyen de mettre à la portée du cultivateur une foule de notions utiles et de rendre plus attrayantes les écoles de campagne, et la vie à la campagne.

Pour arriver, là, commencez à mettre le coin en donnant à petites doses des leçons d'industrie laitière dans les écoles. Si la leçon ne peut pas être de pratique l'on pourra au moins enseigner quelque chose qui aidera ou éclairera la pratique à la maison. Cet enseignement serait facile avec des livres et des instruments de démonstration préparés spécialement pour cette fin. Je serais tenté d'aller plus loin et de suggérer des moyens d'enseigner pratiquement la laiterie dans les écoles; mais j'aurais peur de mettre à bout d'haleine ceux de mes lecteurs qui n'aiment pas à aller trop vite.

En résumé, on peut choisir entre trois alternatives: l'installation d'écoles de haute instruction, ou bien l'adoption du système danois d'enseignement, ou encore une adaptation appropriée à nos besoins de ces formes de l'enseignement. Quelque soit le moyen accepté, le public sera toujours payé pour l'argent dépensé; mais l'adoption exclusive de l'un ou l'autre des deux premiers systèmes ne répondrait pas à nos besoins immédiats.

D'un autre côté, un système d'enseignement plus simple, dont je laisse à la sagesse de nos autorités en matière de laiterie de définir la forme, sera trouvé, j'en suis sûr, et passant dans la pratique, produira des résultats immenses, en devenant le principal facteur de l'amélioration de l'industrie laitière au Canada.

W. H. LYNN.

Seiges françaises, Thibets, Chevots, noirs et de couleurs chez J. A. Laferrrière.

**NOTES LOCALES**

Il y a eu dimanche dernier à l'occasion de la fête de St Joseph, et réunion générale des congréganistes. Il y eut aussi réception de plusieurs membres.

Nous apprenons avec plaisir que M. C. Beausoleil, M. P., qui a eu une forte indisposition au commencement de cette semaine à Ottawa, est maintenant bien mieux.

Madame J. P. Landry et Mademoiselle Lefebvre, de Montréal, étaient en cette ville mercredi dernier.

M. H. Legris, M. P. P. et Madame Legris, de Louiseville, étaient à Berthier dimanche et lundi derniers, les hôtes de M. George Champagne.

Il commence à se faire, parmi les cultivateurs de la Province un mouvement vers le Nord-Ouest.

Les fils de famille qui ne peuvent s'établir dans leur paroisse natale, commencent à prendre la route des vastes territoires de l'Ouest Canadien, où on leur offre presque pour rien des terres excessivement fertiles.

Le Révérend Père Dugas qui nous a fait le sermon dimanche dernier, et qui est dans le Nord-Ouest depuis 23 ans, a fait un grand éloge de ces territoires et a encouragé ceux qui ne pouvaient s'établir aisément ici, à aller dans le Manitoba où ils pourraient favorablement se fixer et acquérir pour peu de magnifiques terrains.

Plusieurs personnes de Berthier et des paroisses environnantes sont parties depuis peu pour le Manitoba, afin de s'y établir.

Magnifiques Etoffes pour Pardessus de Printemps chez J. A. Laferrrière.

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Sorel.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés.

Une visite conviendra tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

150 Patrons nouveaux pour pantalons reçus cette semaine chez J. A. Laferrrière.

**La Question Sociale**  
Au point de vue de la famille.

(Suite.)

A elle, de soutenir le sceptre de l'autorité domestique; à elle d'allouer par son courage toujours héroïque les amertumes de la vie. A la femme chrétienne, modèle de vertu et d'abnégation, de dominer par l'exemple et la douceur, comme l'homme domine par l'autorité et la puissance.

A la femme chrétienne, ministre des volontés divines, le soin de cette éducation si précieuse, si indispensable au cœur de l'enfant; c'est elle qui, après lui avoir donné la vie matérielle, déposera dans cette âme jeune et flexible les premiers germes de la piété et de la vertu.

So l'enfant est et sera ce que l'aura fait l'éducation domestique, surtout l'éducation maternelle. A cet âge, les impressions sont plus vives, plus profondes: tout frappe, tout éblouit, tout se grave dans cette jeune âme qui ne cherche qu'à apprendre et à connaître.

L'enfant grandit et comprend qu'il doit à ses parents la reconnaissance et la soumission; à tous une bienveillance secourable—à Dieu sa foi, à sa patrie son amour et sa vie.

Aussi si le jeune homme est docile à la voix de la religion et de la vertu, il n'aura plus qu'à se rappeler les conseils d'une mère, ou d'un père, pour se guider dans ses devoirs de citoyen et d'honnête homme.

Partant de ces principes, que je crois fondés sur la vraie doctrine des peuples chrétiens, je puis conclure que la famille, ainsi composée d'un père laborieux, sobre et honnête, d'une mère vertueuse, et d'enfants élevés chrétiennement, est la gardienne et la dépositaire de la foi religieuse et des institutions chères à la nationalité. C'est, en effet, au foyer domestique, que nous apprenons à respecter nos ancêtres, à vivre de leurs souvenirs, à vénérer leurs tombeaux.

La famille devient ainsi le foyer ardent d'où rayonnent les sentiments les plus chers au cœur de l'homme et qui se résument en ces mots:—Amour de la religion—Amour des Ancêtres—Amour de la Patrie.

Telles sont les traditions de la famille chrétienne. Elles soulagent et consolent au milieu des infortunes, dans les malheurs de la vie; elles rehaussent le courage au temps des luttes et des épreuves, comme elles font la joie dans le vieil âge.

Ne semble-t-il pas, messieurs, que, au simple point de vue de l'intérêt social, on n'aurait jamais dû porter une main sacrilège sur cette sublime institution de la famille chrétienne?

Cependant, à la honte de notre humanité, c'est contre cette grande institution de la famille que se sont déchaînées, en Europe surtout, les terribles tempêtes révolutionnaires. Il n'est pas de principes, il n'est pas d'affections les plus secrètes et les plus intimes de la famille, que les adversaires du droit chrétien n'aient attaqués, n'aient méconnus, n'aient indignement outragés.

Is s'attaquent tantôt aux parents en fabriquant des lois de divorce, tantôt en assimilant le mariage aux contrats ordinaires du droit civil, tantôt en s'emparant de l'enfant par une éducation sans Dieu, sans religion.

Les ennemis du droit chrétien ont voulu substituer au type de la famille chrétienne, celui de leur choix et de leurs œuvres.

Au père de famille, on a opposé un être non plus libre d'une liberté légitime, mais indépendant—indépendant de Dieu, indépendant de toute autorité légitime, indépendant de toute autorité civile.

A cet honnête homme, à ce brave artisan, à cet ouvrier qui, au milieu de ses fatigues, acceptait avec foi et résignation, cette inégalité nécessaire des classes sociales, cette loi dure, mais juste du travail,—ces monstres à figure humaine leur crient bien haut: "Le capital, c'est le vol; la propriété, c'est le vol; le travail, c'est l'esclavage! A bas l'autel! à bas toute autorité! A toi, la richesse, la puissance, le bien des honnêtes gens; à toi la terre entière. Car, cette société dans laquelle tu vis enchaîné, esclave, cette société est une marâtre. Tu es un opprimé, un misérable—tu dois être indépendant."

Après le père vient le tour de la mère de famille.

Is ont essayé de flétrir de leur souffle impur l'épouse chrétienne, que Dieu a choisie pour sauver la société

par l'exemple de ses vertus, ses attachés à la famille. "Toi aussi, disent-ils, à la femme, toi aussi tu es libre et indépendante. Le mariage indissoluble n'est qu'une chaîne de plus que le christianisme a opposée à tes fantaisies et à tes libertés, secoue ces entraves; renvoie à l'Etat le soin de tes enfants—deviens indépendante—deviens au moins l'égal de ton mari."

(A continuer.)

**COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.**

Les élèves de ce collège étaient l'autre jour leur digne et dévoué directeur, M. T. Gaudet. Il y avait ce jour là même 22 ans que M. Gaudet avait été nommé directeur de cette institution. Les élèves lui ont fait une belle fête. On a joué les "Fourberies de Scapin," qui ont fort récréé les assistants.

**LE "MONTRÉAL ET SOREL."**

Lundi prochain, les trains sur ce chemin de fer doivent commencer à circuler, et il faut espérer que cette fois, il n'y aura pas de racroc.

M. N. P. Swan, est monté de Sorel, à l'appel du président, pour mettre les choses en ordre sur le chemin et préparer les trains, etc.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Martin, député de Rimouski, se remet de jour en jour de l'attaque de paralysie qui l'a frappé il y a une dizaine de jours.

**TRUDEL vs "LE MONDE."**

APPEL REJETÉ.

On a rendu jugement, ce matin, en Cour d'Appel, sur la motion du demandeur pour rejeter une partie du plaidoyer du défendeur. La Cour Supérieure présidée par le juge Johnson avait renvoyé cette motion et ce matin la Cour d'Appel a confirmé cette décision, le juge en chef, Sir A. A. Dorion, dissident.

**LES ÉLECTIONS À CAUGHNAWAGA.**

Les saunages de cette localité ont fait, hier, leur première élection de conseillers. Les personnes suivantes ont été élues. Thomas Jocks, Jas. Mintown, Michel Bourdeau et Louis Delisle et Louis Jackson.

Le Star annonce que le Mail prépare sa défense à l'action portée contre lui par la Compagnie de Jésus, sans regarder à la dépense. Ainsi il doit envoyer quelqu'un en France faire des recherches dans les bibliothèques, etc., et il aurait retenu les services d'un avocat éminent, d'un des membres les plus brillants du barreau de Paris, pour veoir plaider sa cause ici.

**DÉCÈS.**

A St Barthélemy, le 24 mars courant, à l'âge de 20 ans, Delie Laura Drainville, fille du Dr I. S. N. Drainville.

Les funérailles ont eu lieu mercredi dernier, à St Barthélemy, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

A l'Isle Dupas, le 23 du courant, à l'âge de 9 ans, Delie Désy, fille de M. Louis Michel Désy.

Les funérailles ont eu lieu mardi. Un grand nombre de personnes y assistaient.

**C. W. PHILLIPS & CIE**

MANUFACTURIERS DE

**Chaussures de Gout,**

**BERTHIER.**

Notre nouvelle manufacture étant maintenant ouverte, et ayant adopté le système le plus nouveau en fait de machineries, nous sommes en état de pouvoir manufacturer toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur le marché, et à des prix très bas.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur, recevra une prompte et soignée attention.

**VENTE PAREN CAN**

**Le 2 AVRIL prochain.**

tout le grément d'une ferme sur la propriété de Joseph Touzin cultivateur de Janoraie. Il y a de magnifiques animaux, instruments aratoires, etc., etc.

**VENTE PAREN CAN**

**Mercredi, le 3 Avril.**

au bureau de

**M. MAURALT,**  
AVOCAT,

Rue George—SOREL.

Du Chaland "BONAVENTURE", de 100 pieds de longueur, avec tout son agrès, chaînes, mat portant trois voiles, etc., etc.

Ce chaland se trouve près de l'Aqueduc.

Conditions faciles.

La vente commencera vers midi.

**J. O. WEILBRENNER,**  
Encanteur.

Sorel, 29 mars 1889.

**AVIS.**

M. Louis Arthur Tellier, marchand, rue du marché, Berthier, voulant se retirer du commerce, et abandonner complètement les affaires, vendra d'ici au 15 d'avril prochain, sans réserve et audessus du prix coûtant (strictement pour argent comptant), tout son stock de marchandises.

Ceux qui ont des achats à faire pourront épargner considérablement en allant acheter chez M. Tellier.

Un jeune homme qui désirerait se mettre dans le commerce, trouverait une bonne occasion de se placer, en achetant le stock de M. Tellier et en louant ou achetant le magasin et le logement de ce M. en face du marché, et dans le meilleur site pour le commerce.

Berthier, 8 Mars 1889.—31.

**DR C. LAFONTAINE,**

MÉDECIN et PHARMACIEN,

RUE EDOUARD, - - BERTHIER.

**AVIS.**

Jusqu'à nouvel ordre les parts de la Compagnie Minière du District de Joliette seront vendues pour dix piastres chaque.

**LOUIS FARLY,**

Sec. Trésorier.

Joliette, 28 Déc. 1888.—41.

**ASSURANCE contre le FEU**

**PHOENIX**  
**DE LONDRES**

ANGLETERRE.  
ÉTABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Établie en 1801.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada. Le montant des pertes payé depuis la fondation de la Compagnie..... \$ 75,000,000  
Surtout au fond de réserve... 3,000,000  
Responsabilité des Actionnaires ILLIMITÉE.  
Dépôt au Gouvernement fédéral.  
Pour la garantie des assurés Canadiens..... \$187,043.00  
Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,

**P. TELLIER,**  
**NOTAIRE.**

—AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE.—

**Feu-Vie**

AGENTS ET MARINE,  
RUE EDOUARD, - BERTHIER.  
30 nov. 88.

**Grand Avantage pour les Cultivateurs.**

**C. R. LAMOUREUX,**

— FABRICANT DE —

**CHARRUES EN ACIER**

— NO. 96 RUE AUGUSTA —

**SOREL,**

Informe les cultivateurs qu'il vient de fabriquer une nouvelle CHARRUE EN ACIER, l'Oreille trempée à l'huile. Elle est tellement dure qu'elle peut durer deux fois plus longtemps qu'aucune autre. De plus il garantit la charrue pour ne pas coller dans aucune terre.

Petites Charrues légères..... \$ 9.00  
do moyennes..... 10.00  
do grosses..... 11.00

—TOUTES, LOREILLES TREMPÉES A L'HUILE.

1er Février 1889.—fm.

**L'IMPERIAL DE LONDRES,**

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,700.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.



Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guilbault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

**EUGENE GOUDRON,**

Agent d'Assurances et Marchand de Vignes,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

Président: F. O. LAMARCHE. —:—:— Gérant: P. GOUDRON.

LA

**Compagnie Industrielle**

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

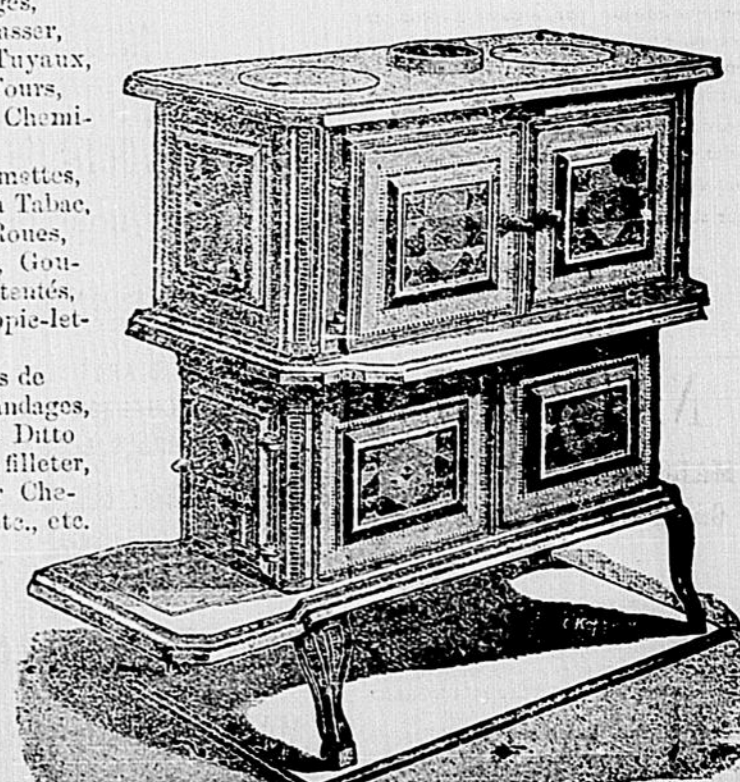
Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

**FONDERIE DE**

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudières, Canards, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Poëtes de Cheminées, Porte-Allumettes, Conteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentes, Presses copie-lettres, Refouleuses de Bandages, Pliques de Ditto, Machines à filleter, Poids pour Chevaux, etc., etc.



**FABRIQUE DE**

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Pentures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Érouns, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix. Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture. Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier.

Tres Important !!

Cette année nous avons un STOCK de MARCHANDISES SECHES plus considérable que par le passé.

Nc manquez pas de venir acheter ici ; vous sauvez 25 par cent—10 parce que nous importons directement une partie de nos marchandises—20 parce que nous achetons en très grande quantité.

Etolles splendides pour manteaux, Sealots superbes pour manteaux, Etolles à robes très nouvelles, Soies et Satins, Peluches et Velveteens, Beaux beavers, Tweeds de tous genres, Garnitures à robes, Beaux Casques en Pelletterie.

Manteaux en Pelletterie, Corps et Caléous, Lainages en quantités.

Nous avons les meilleurs tailleurs—

EN FACE DU MARCHE, SOREL,

A l'Enseigne des Gros Ciseaux, C. O. PARADIS.

\$100,000 A PRÊTER.

\$100,000 à prêter sur hypothèque dans Montréal et à la campagne, principalement sur fermes, aux municipalités et fabriques, à long terme, aux taux les plus bas du marché.

Je me chargerai de la vente des propriétés de campagne dans l'est, au nord et ailleurs. Pas de vente, pas de commission. Envoyez vos applications et demandez des renseignements.

Les canadiens des Etats-Unis auront toutes les informations pour avoir des établissements convenables. Tout sera fait avec diligence.

TOUSSAINT LEFEBVRE,

AGENT D'IMMUBLES,

No 38. Place Jacques Cartier.

Bons de Municipalités et Hypothèques achetés 16 nov. 1888.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquise. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE-ARTISTE,

RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographe. Conditions faciles.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut). Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt. Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIÉPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

J. N. PROVOST

MARCHAND GENERAL

ST GABRIEL DE BRANDON.

Vous trouverez toujours chez M. Provost, le meilleur choix de marchandises sèches, groceries, épicerie, quincaillerie, enfin tout ce qui compose un magasin général, le tout de la meilleure qualité et à des prix très modérés.

M. Provost fait aussi une spécialité du commerce de bois de sciage. Une visite est sollicitée.

J. NORBERT PROVOST

1er Mars 1889.—3m.

FERDINAND PLANTE,

CHARRETIER,

RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [56 Victoria, ch. 1]. 1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1889.

3 Castors, visons, loutres, martes, pékans, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvres, du 1er février au 1er novembre.

5 Rat musqué, (dans les comtes de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement.)

6 Lièsses, bécassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre (excepté les bécasses, harards, goélands.)

8 Les oiseaux perchiers, tels que les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les moncheolles, les pies, les engoulerons, les pinsons, (rossignol, oiseau rouge, oiseau blanc, etc.) les mésanges, les chardonnets, les grives (merles, flutes des bois, etc.) les rouleaux, le goglu, les mainates, les gros-bees, l'oiseau-manche, les coucons, les hiboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourter), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (recullets), les pies-groches, les geais la pie, le moineau, les étourneaux.

9 D'empêcher les œufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

10 Amendes variant de \$3 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon [à la ligne], du 1er septembre au 1er mai.

2 Saumon [à la ligne dans la rivière Ristigouche] du 15 août au 1er mai.

3 Truite tachetée (de ruisseau, de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.

4 Grosse truite grise, lunge et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre.

5 Doré, du 15 avril au 15 mai.

6 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

7 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.

Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne. Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARAOIRES, POELES A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier : RUE DU MARCHE, BERTHIER.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits. Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

A GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL P. Q.

NOÉ PICHÉ,

HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.

ST. FATHÉLÉMY.

Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de tout s collections et agences quelconques.

1er Mars 1889.—1a.

DR. W. A. HÉNAULT,

Coin de la rue de l'Eglise.

BERTHIERVILLE.

Consultations : 9 à 11 a.m. ; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRI ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS,

TAILLEUR.

Coupe garantie. Prix modérés. Ouvrage fait avec célérité et soin.

Une visite est sollicitée. Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET,

BARBIER-COIFFEUR,

RUE HENRI, - - - BERTHIER.

En face du Marché.

Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grains, Foin, Charbon, etc.

LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND ÉPICIER,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiteries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

CHAUSSURES !!

M. J. CANE & CIE.

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforceront de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE.,

Ancienne maison J. C. Dixon,

Près du Marché, - BERTHIER.

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice,—MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.

30 nov. 88.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER & BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarras de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

ARPIN & FRERE,

Manufacturiers de Chaussures,

LANORAIE, P. Q.

Spécialité : — SOULIERS en TAPIS et en CUIR.

—Escompte libéral sur tout achat fait au comptant.—

Tout ordre envoyé à la maison ou donné à notre commis voyageur recerra une prompte et soignée attention. MM. Arpin & Frère, vu le peu de dépenses qu'ils ont à encourir, peuvent vendre à des prix défiant toute compétition.

J. E. ARPIN.

22 février 1889.—3m

Z. ARPIN.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Platre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company,

City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,

Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL :

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

—o Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell o—

EUGENE FARLY,

Ferblantier, Plombier,

ET COUVREUR,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov. 1888.

A. E. PIETTE,

HORLOGER-BIJOUTIER,

BLOC TREMPÉ,

RUE DU ROI, - - - - - SOREL.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, Mars 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$0 25 à 3  
Oignons, le minot..... à .....  
Fèves, le minot..... à .....  
Oignons, la tresse..... 0 8 à 10  
Choux des Etats-Unis... 0 5 à 0 6  
Fèves, la terrinée..... 0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot..... \$..... à .....  
Pois, le minot..... 0 80 à 0 90  
Blé d'Inde, le minot..... 0 60 à 0 70  
Avoine, le minot..... 0 45 à 0 50  
Sarazin, le minot..... 0 60 à 0 70  
Orge, le minot..... à .....  
Gaudriole..... à .....  
Graine de mil..... à .....

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple..... \$1 20 à 1 5  
Oies, la couple..... à .....  
Poules, la couple..... 0 25 à 0 36  
Pigeon, la couple..... 0 15 à 0 20

VIANDES

Bœuf, la lb..... 07 à 8  
Bœuf, 100 lb..... 6 00 à 7 00  
Pore frais, la livre..... 11 à 12  
Lard salé..... 10 à 12  
Pore frais, 100 lbs..... 6 00 à 7 00  
Mouton, jeune quartier... 35 à 55  
Veau, jeune quartier.... 40 à 50

FARINE

Farine en quart..... 4 70 à 5 70  
Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50  
Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90  
Farine de gruau..... 3 25 à 3 50  
Sarazin..... à .....

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb..... 15 à 20  
Beurre salé..... 18 à 20  
Œufs frais, la douzaine... 12 à 15  
Laine, la lb..... 30 à 35  
Laine filée, la lb..... 60 à 75  
Savon..... 06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb..... \$ 12 à .....  
Miel en gâteau, la lb... 12 à 15  
Sucre d'érable, la lb.... 07 à 8  
Graisse, la lb..... 12 à 0 15  
Tabac en feuille, la lb... 08 à 0 15  
Paille, le 100 bottes.... 5 00 à 5 50  
Foin, le 100 bottes.... 5 50 à 6 50  
Peau de bœuf, la lb.... 4 à 4  
Peau de veau..... 8 à 0 10  
Sirop d'érable, le gallon 90 à 1 00  
Peau de mouton, jeune... 60 à 0 75  
Cochon vivant, jeune... 3 00 à 4 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine..... par 36 lbs. \$0 45 à 50  
Sarazin..... par 50 lbs. 60 à 70  
Orge..... par 50 lbs. à .....  
Pois..... par 66 lbs. 85 à 90  
Graine de lin par 60 lbs. à .....  
Fèves..... par 60 lbs. à .....  
Blé de semence..... 1 50 à 1 60

MARCHÉ DE SOREL.

SOREL, Mars 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$ 30 @ 40  
Oignons, le minot..... @ .....  
Fèves, le minot..... @ .....  
Oignons, la tresse..... 10 @ 20  
Choux des Etats-Unis 05 @ 08  
Fèves, la terrinée..... @ .....

GRAINS

Blé, le minot..... \$..... @ .....  
Pois, le minot..... 1 00 @ 1 20  
Blé d'Inde, le minot... 90 @ 1 00  
Avoine, le minot..... 45 @ 0 50  
Sarazin, le minot..... 70 @ 0 75  
Orge, le minot..... @ .....  
Gaudriole..... @ .....  
Graine de mil..... @ .....

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple..... \$1 20 @ 1 50  
Oies, la couple..... @ .....  
Poules, la couple..... 60 @ 0 70  
Pigeon, la